

ETC



Quelques éléments sur l'insituabilité de *Mémoire ardente* à la place Jacques-Cartier

Véronique Rodriguez

Le morbide

Number 42, June–July–August 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/462ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue d'art contemporain ETC inc.

ISSN

0835-7641 (print)

1923-3205 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Rodriguez, V. (1998). Quelques éléments sur l'insituabilité de *Mémoire ardente* à la place Jacques-Cartier. *ETC*, (42), 36–37.

COLLECTIFS

QUELQUES ÉLÉMENTS SUR L'INSITUABILITÉ DE MÉMOIRE ARDENTE À LA PLACE JACQUES-CARTIER

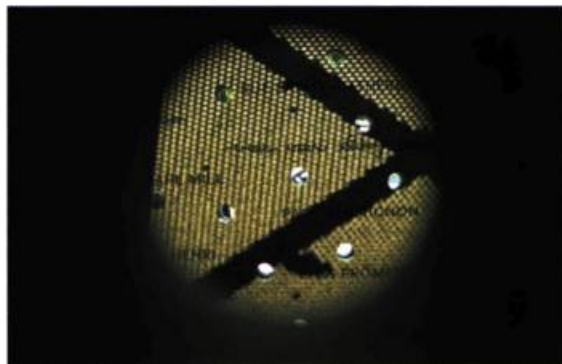
P our commémorer les fêtes du 350^e anniversaire de la fondation de la ville de Montréal, la Corporation des célébrations du 350^e anniversaire et la municipalité ont conjointement lancé un concours d'art public, en 1993. Selon la commande, le monument, à caractère historique, rappellerait et soulignerait l'année 1992, ainsi que les célébrations de l'anniversaire et le lieu de l'événement, le Vieux-Montréal. Par ailleurs, étant donné les caractéristiques du lieu d'accueil désigné par la municipalité, soit l'extrême sud de la place Jacques-Cartier, l'œuvre comprendrait aussi des matériaux nobles, serait traitée sur toutes ses faces et ses fondations n'auraient qu'un minimum d'impact, à cause des sols archéologiques et des vestiges encore enfouis. Aussi, elle rendrait hommage à ceux qui ont organisé et financé la fête en incluant un court texte et la liste des commanditaires¹. À la lecture du cahier des charges, on comprend donc que le monument doit s'intégrer au lieu d'accueil.

Pour favoriser une telle intégration et outre les impératifs du concours, les artistes choisissent de multiples déterminations qu'ils font intervenir dans leur projet, qu'elles soient de natures temporelle, formelle ou contextuelle, pour inscrire l'œuvre sur la place et l'introduire au spectateur. La conjugaison de ces facteurs particularisent l'œuvre, devenant in situ, autrement dit indexée à l'ici, dans le sens où elle met en jeu des traits du lieu où elle s'insère, le lieu étant entendu alors comme la référence dont l'œuvre parle et pas seulement comme l'espace physique d'accueil. Bien entendu, de cette dimension variable de l'ici dépend le caractère de mobilité de l'œuvre.

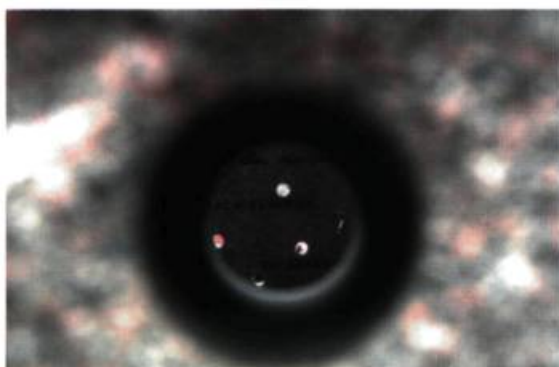
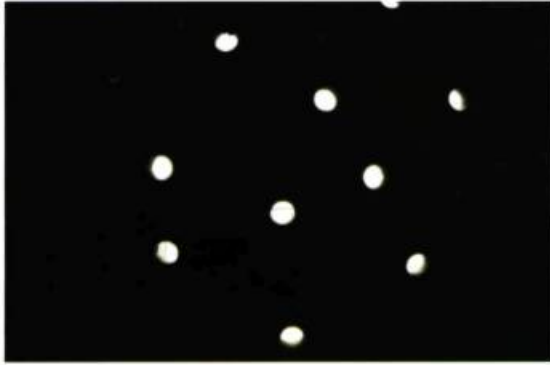
Mémoire ardente

En décembre 1993, Gilbert Boyer a signé un contrat pour l'exécution d'un monument, inauguré le 17 mai 1994 par le maire Jean Doré. *Mémoire ardente* s'élabore à partir de concepts opposés : « visibilité/invisibilité », « intérieur/extérieur », « intime/public », que Boyer a soigneusement mis à l'œuvre. Parce que la place Jacques-Cartier, dominée par la colonne Nelson, est surchargée de signes visuels et signalétiques, le sculpteur a préféré qu'extérieurement, son monument s'efface, mais sans pour autant passer inaperçu grâce à l'effet de scintillement du granit et de la lumière artificielle qui filtre à travers les trous percés dans la pierre. De loin, à cause du traitement de ses surfaces, le cube de pierre semble échoué sur la place, véritable pierre

d'achoppement autour de laquelle Montréal aurait pu se bâtir. Par sa disposition qui joue sur différents niveaux et les grands axes d'orientation, le monument crée un lien à l'échelle humaine entre le Vieux-Port et l'Hôtel de ville. L'œuvre invite à s'approcher, pour découvrir ce que cette masse cubique renferme. L'œil collé aux parois rugueuses, on pénètre alors dans cette chapelle ardente du 350^e anniversaire de Montréal, en lisant des verbes conjugués au passé et des noms de lieux qui rappellent à la fois l'histoire de la ville, sa topographie et des activités de



célébrations. Mis en situation, le spectateur évalue les éléments en jeu et construit des relations avec ce qui lui est donné à voir, se remémorant les fêtes de 1992 et, plus généralement, son expérience de la ville de Montréal grâce à ces morceaux de phrases qui stimulent sa mémoire. À côté de cette grosse pierre de taille, on trouve une petite colonne en acier inoxydable. Elle témoigne d'un « avoir eu lieu » avec l'inscription du texte commémoratif et de la liste si encombrante des commanditaires. Par sa forme et son traitement, cet élément contraste avec le cube tout en



Gilbert Boyer, vues de l'intérieur de *Mémoire ardente*, 1994. Photos: Gilbert Boyer.

conservant un lien lumineux, surtout lorsque son ombre, projetée par le soleil, frôle la pierre. Dans leur lieu d'installation, la colonne et le cube agissent comme repères et table d'orientation.

Les misères de la sculpture publique

Dans le cadre d'une entente sur la mise en valeur du Vieux-Montréal entre la municipalité et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, la Ville a chargé le Service des parcs, jardins et espaces verts de proposer un nouvel aménagement de la place Jacques-Cartier, projet qui était déjà à l'étude avant même le lancement du concours d'art public. En mai 1997, un projet qui vise à mettre l'accent sur les vestiges archéologiques est accepté; trois ans après son installation, *Mémoire ardente* était ainsi évincée de son lieu d'origine au profit de traces, insérées dans le sol, qui situeront l'emplacement de l'ancien mur des fortifications.

Pour remédier à cette exclusion, le Service de la culture a cherché un nouvel emplacement, ailleurs dans le Vieux-Montréal. Son choix s'est arrêté sur « le prolongement d'un trottoir situé à l'angle nord-est de la rue de la Commune et de la place Royale, dans l'axe du Musée Pointe-à-Callière », « espace qui a l'aspect d'une place publique ². L'idée même d'un déplacement de *Mémoire ardente* dans un autre espace témoigne d'une incompréhension, par le Service de la culture, du périmètre du lieu travaillé par l'œuvre. Car si Boyer a remporté le concours, c'est précisément parce qu'en plus des conditions de la commande, il s'est efforcé d'examiner de nombreuses variables pour l'*insituabilité* du monument, dont les paramètres de son inscription sur la place Jacques Cartier. Comme il y joue un rôle actif, il ne peut donc être montré hors de ses circonstances d'origine, sinon sa complète compréhension ne serait plus accessible en raison des références précises qui le font agir. En effet, l'œuvre *in situ* est volontairement faite sur mesure. Elle est indexée ici et maintenant à une situation précise qui intègre le rôle et la circulation du public, car c'est à ce dernier qu'il revient d'éprouver l'*insituabilité* de l'œuvre.

Or, depuis septembre 1997, pour permettre les fouilles archéologiques de la place Jacques-Cartier, le monument est entreposé. L'installer dans un nouvel espace signifierait qu'il y aurait, à Montréal, une seconde place Jacques-Cartier, identique en tout point à celle qui exhume son passé. Quant au prolongement du trottoir de la rue de la Commune qui, malgré ses dimensions, n'est pas une place publique, une nouvelle œuvre doit être pensée car, même retravaillée, à l'ombre d'un édifice de quatre étages, *Mémoire ardente* sera toujours expatriée et donc son intelligence échappera à quiconque aura pris la peine de s'arrêter dans ce lieu de passage.

VÉRONIQUE RODRIGUEZ

NOTES

¹ Voir *Concours d'art public. Monument pour commémorer le 350^e anniversaire de Montréal. Cahier des charges*, 2, 17 mars 1993, 10 p.

² Lettre de Francyne Lord, commissaire à l'art public du Service de la culture de la Ville de Montréal, à Gilbert Boyer, le 7 juillet 1997.